



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN  
1 rue du Moulin de Mussey  
55000 VAL D'ORNAIN  
Tél : 03.29.78.53.76  
[contact@valdornain.fr](mailto:contact@valdornain.fr)  
[www.valdornain.fr](http://www.valdornain.fr)

## Compte rendu du Conseil Municipal

Lundi 8 novembre 2021 à 19h30

Salle du conseil municipal

### Présents :

Mme Juliette BORGHINI, Mme Muriel DROUIN, Mme MENUSIER Edwige, M BOCCALINI Luc, M. MERCIER Gérard, M. PIERRE Gérard, M. PIGUET Olivier, Mme MAIGNAN Christelle, M. REGNIER Jean-Paul, M Christian MULLER, M. Johan FINCK, M. Frédéric PETITCOLIN, Mme Véronique BERGER

Absent(s) : 0

Excusé(s) : M. Hervé BILLIET, M. Thibaud LAMOTTE

Secrétaire de séance : M. Luc BOCCALINI

Président de séance : M. REGNIER Jean-Paul

### 2021\_44 - Compte rendu du conseil municipal du 15.10.2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2021\_45 – Urbanisme

Le Maire fait état de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner des immeubles susceptibles d'influer sur le développement futur de la Commune.

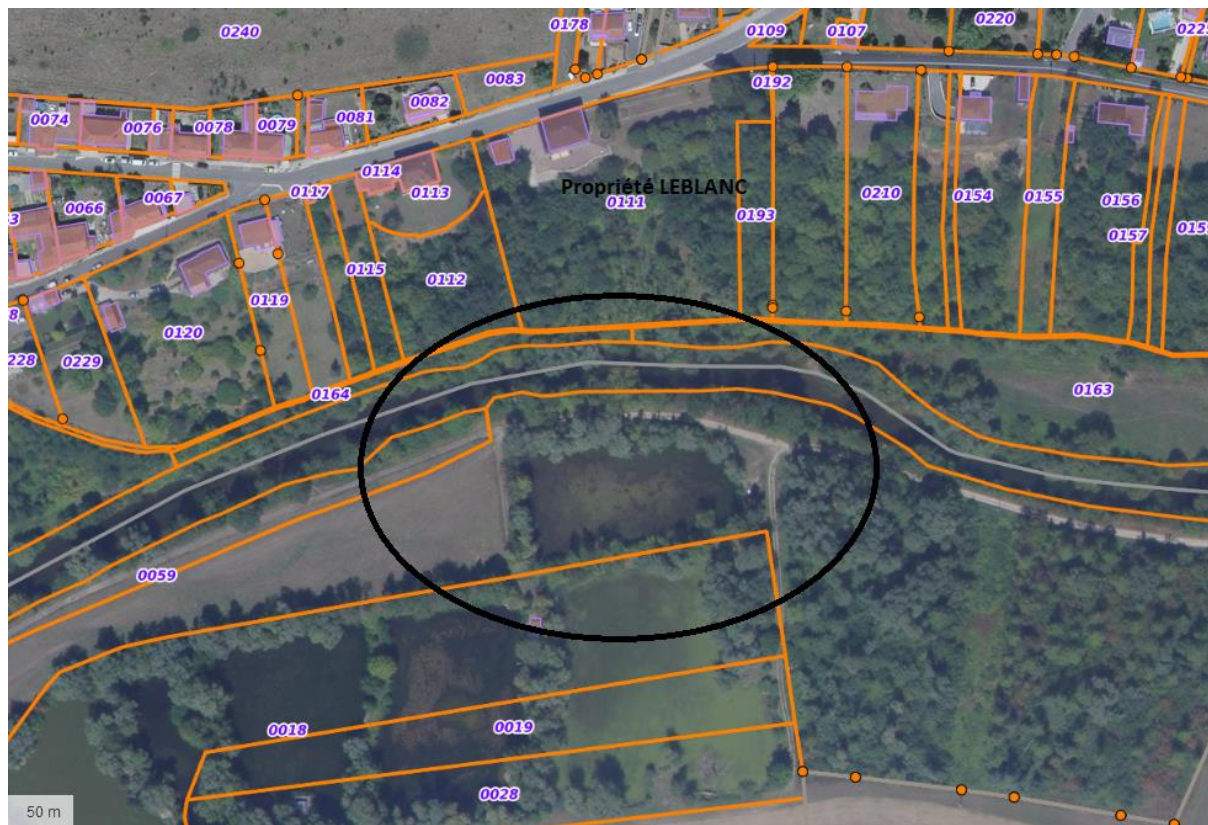
Consorts TRANGRE	AC 105 ;105 Partie AC 103 Partie AC 92	1ha 10a 95ca	Vincent ANCELOT (usage habitation)	118 000 €
Consort TRANGRE	AC 103	15a 82ca	M. et Mme Nicolas PERTUIS (usage habitation)	50 000 €
SCI de L'enclos du Pré Vassard	AA 69 AA 72	17a 97ca	M. Florian LEBEL Usage professionnel	30 000 €
SCI de l'enclos du Pré Vassard	AA 28 p AA 10 p AA 35 p	32a 64ca	M. Jean NICOLAS M. Florent LATROMPETTE Usage mixte (occupation et professionnel : stockage de voiture et hangar stationnement campings cars)	25 000 €

LEBLANC Gérard	090 AH 111 ; 192 ; 193	1ha 01a 23ca	M. LEIB et Mme GEOFFROY (usage habitation)	224 800 €
----------------	---------------------------	-----------------	---	-----------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- renonce à préempter les immeubles cédés par les Consorts TANGRE et M LEBLANC,
- sursoit à sa décision concernant la SCI de l'enclos du Pré Vassard, dans l'attente d'éléments de réflexion complémentaire.

### 2021-46– Etang à Bussy



Le maire fait état d'une proposition de location de l'étang communal de Bussy la Côte cadastré 090 AK 63 pour 67a 25ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité la conclusion d'un bail de location de 9 ans au prix de 650 €/a, révisable annuellement en fonction de l'indice des fermages sous conditions :
  - ✓ -de nettoyage des berges,
  - ✓ -de repoissonnement régulier de l'étang,
  - ✓ -d'absence de toute manifestation susceptible de troubler l'ordre public, tel tapage nocturne.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant au dossier

### 2021-47 Création d'une régie :

Le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité de créer une régie pour l'organisation des manifestations avec création d'un compte DFT (Dépôts de fonds au Trésor), paiements par chèque ou espèces avec un fonds de caisse de 20 €, et une encaisse de 1000 €.

## **2021-48- Décisions modificatives n° 2**

Suite à la décision modificative n° 1 le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rééquilibrer le budget et de corriger la reprise du résultat comme suit :

### **Recettes d'investissement :**

C/1068 + 97 311,00

021 Virement de la section de fonctionnement : -97311,00

**Recettes de fonctionnement :** R002 -97 311,00

**Dépenses de fonctionnement :** 023 Virement à la section d'investissement - 97 311,00

## **2021-49 : Acquisition d'immeuble :**

Après avoir entendu le Maire en ses explications et considérant l'intérêt d'aménager le carrefour entre la rue Haute et la rue de l'église Saint André à Bussy, le Conseil Municipal décide :

- par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (J. FINCK et F. PETITCOLIN) d'acquérir l'immeuble cadastré 090 AC n°40 dépendant de la succession Thomassin au prix de 20.000 €,
- de mandater le Maire pour mener à bien cette affaire.

## **2021-50 : Cours de gymnastique :**

Des cours de gymnastique seront dispensés les jeudis de 18h15 à 19h15 par Madame LAVANDIER au foyer de Mussey.

Par 12 voix POUR et 1 CONTRE (J. FINCK), le Conseil Municipal fixe à 100 € pour l'année, le montant de la redevance d'occupation.

### **Informations :**

- changement d'horaires du secrétariat et de l'agence postale communale qui seront ouverts au public comme suit à compter du 29 novembre 2021 : de 11h à midi et de 14h à 17h les lundi, mardi, jeudi et vendredi, ainsi que 9h à midi le samedi matin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h 15.

**Prochaine réunion du conseil municipal : 16/11/2021**

Le Maire,

**signé**

Jean-Paul REGNIER